



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de DARRIBERE Patrick, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu, BOUILLE VAGNEUR Marjory, CHAVES Jonathan, qui ont donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, LE COADIC Bruno, CHESSOUX Stéphanie, RONDET Chantal, BENOIT-DELBAST Jacqueline.

Absent excusé : BELLOCQ Aurélien

Les Conseillers Municipaux et Monsieur le Maire souhaitent à Mathieu Pelletier un bon rétablissement le plus rapide possible.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. AVELLANO Max est désigné secrétaire de séance.

Puis il communique aux conseillers les décisions prises en vertu des délégations que lui a conférées le conseil municipal.

- Avenants au lot 11-Aquisols (- 1060 pour un marché de base de 32 748.00 € HT), au lot 12-Aquisols (+ 1 755.72 pour un marché de base de 43 315.07 HT) ainsi qu'au lot 02-Adour VRD (- 5 375.62 et + 3 597.85 pour un marché de base de 99 575.18 HT) au restaurant scolaire
- Avenant au marché de balayage Lafourcade pour modification de la date de révision des prix
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la mairie (Atelier CPA + 18 000 € pour un marché de base de 36 000 €)
- Attribution du lot 1 (poste de relèvement) à Hydrotechnique (29 380 € HT) et le lot 2 (canalisations) à Exedra (277 770.00 € HT) pour la réfection des réseaux d'assainissement au camping
- Attribution du marché de maintenance des chauffages à Bobion et Joanin (28 000 € HT)
- Avenants au lot 8 (Azcarraga + 883€ pour un marché de base de 41 864.27 € HT et lot 17 (Labruquère + 1 149.36 pour un marché de base de 261 592.70 € HT – Restaurant scolaire
- Attribution des lots au marché de rénovation des sanitaires au camping :
 - Lot 4 – Mat Platerie 15 171.78 € HT
 - Lot 6 – Oyhamburu Carrelages 41 095.15 € HT
 - Lot 7 Berrocq Electricité 26 950.77 HT
 - Lot 8 – Hervé Thermique 80 319.35 € HT
 - Lot 9 – Peinture d'Aquitaine 14 214.62 € HT
 - Lot 3 – Menisol 13 303.83 € HT
 - Lot 5 – Etchepare 44 769.00 € HT

2022-10-06-01/66 DECISION MODIFICATIVE 2 AU B.P. COMMUNE 2022

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** le prélèvement sur le compte 022 (dépenses imprévues) d'une somme de 75 000 € pour l'affecter au compte 673 (titre annulé correspondant à une taxe d'aménagement appelée avant annulation du permis) et de 12 000 € au compte 6574 (subventions aux associations).

2022-10-06-02/67 TARIFS 2023 CAMPING MUNICIPAL

Mme Benoit-Delbast, adjointe en charge du camping municipal, communique le projet de tarification pour le camping Les Pins Bleus. Dans l'ensemble les tarifs sont rehaussés de 5% pour permettre d'atténuer la hausse de l'énergie, le camping ne bénéficiant pas de bouclier à 15%. Seuls les produits « neufs » sont inchangés pour rester compétitifs vis-à-vis des autres campings.
Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-03/68 GARANTIE DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR HSA POUR LE DOMAINE DE MILHA

HSA sollicite une garantie pour la part d'emprunt qui aura servi à réaliser 11 logements sociaux (7 PLUS et 4 PLAI), 4T2, 6T3 et 1T4 (16.67% d'un prêt de 1 054 736.00€).
Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-04/69 CONVENTION DE PARTENARIAT MACS / COMMUNE POUR LE POLART

Monsieur le Maire rappelle la genèse du projet de réalisation du Pôle d'Arts Plastiques et numériques dont les travaux, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, vont débiter en fin d'année.
La composante culture de la politique de territoire de la communauté se situera sur le site du Théâtre de Verdure, avec au sein de 800 m² trois espaces pour la diffusion d'œuvres de référence, une médiation et animation pédagogique à l'attention des familles et des scolaires et enfin la création et la production autour de résidences d'artistes et d'ateliers.
Pour permettre ce niveau d'équipement la commune de Labenne participera par un fonds de concours de 1 200 000 € versé sur 2 exercices.
De même le terrain sera mis à disposition de la communauté pour une superficie de 3 300 m².
Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-05/70 PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE AU CAMPING MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le programme des travaux pour la rénovation totale de l'éclairage des Pins Bleus, en partenariat avec le SYDEC pour un montant de 253 933.00 € TTC, le reste à charge du camping étant financé par un emprunt (102 557€).
Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-06/71 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ENJOY

Madame Chessoux fait part des difficultés rencontrées par l'association ENJOY suite à l'organisation du Festival Banana du mois d'Août qui a dû être déplacé des Jardins du Bourg vers la salle des fêtes, en raison des risques de feu de forêt.

Une subvention de 12 000€ leur permettra d'éponger une part du déficit.

Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-07/72 TAXE D'AMENAGEMENT – CONVENTION MACS / COMMUNE

Un texte de loi du 30 décembre 2021 a rendu obligatoire le partage entre les communautés de communes et les communes du produit de la taxe d'aménagement jusqu'à présent intégralement perçue par les communes.

MACS a proposé de conserver le produit de la T.A uniquement pour les zones d'activités artisanales.

Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-08/73 ACQUISITION GRACIEUSE D'UNE PARCELLE AVENUE JEAN LARTIGAU

Le conseil municipal approuve l'acquisition gratuite de la parcelle AK 147 (169 m²), propriété de M. Daugareilh, située avenue Lartigau au droit de la Résidence Mon Romain. Cette parcelle permettra l'implantation d'un abribus dans le sens Labenne/Capbreton.

Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-09/74 ECHANGES DE TERRAIN AU SECTEUR CAUPENNE

Le conseil approuve à l'**unanimité** un échange entre une parcelle détenue par M. Dulayet (C3257-3217m²), en secteur urbanisable à vocation de zone publique et sportive avec une partie de la parcelle C648p pour une superficie de 6 000 m² en zone forestière.

2022-10-06-10/75 CESSION DU LOCAL COMMERCIAL – ALLEE DES FABRICANTS REUNIS

Le conseil approuvé à l'**unanimité** la cession du local commercial à l'angle de Norauto et Intermarché pour une valeur de 220 000 € à la SCI AVEL.

2022-10-06-11/76 CONVENTION COMMUNE / CDG40 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE MEDIATION

A l'**unanimité** les conseillers approuvent la mise en place d'une prestation permettant le recours à un médiateur externalisé en cas de contentieux avec un agent avant saisine du tribunal.

2022-10-06-12/77 CONVENTION COMMUNE /CDG40 POUR LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL

A l'**unanimité** les conseillers approuvent la mise en place d'une prestation relative à la sécurité et santé au travail avec entre autres, audits, documents uniques et conseils sur les structures.

2022-10-06-13/78 CONVENTION POUR LA GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENT SEXISTE

A l'**unanimité** les conseillers approuvent la mise en place d'une prestation relative à la gestion des signalements d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement ou d'agissement sexiste, comme l'exige une circulaire ministérielle datant de 2018.

2022-10-06-14/79 MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil autorise d'avancer l'ouverture du poste d'attaché territorial initialement prévu au 01.01.2023 à la date du 01.11.2022 afin d'éviter que l'intéressée devant être nommée sur le poste ne perde ses droits. Adopté à l'**unanimité**.

2022-10-06-15/80 CONVENTION LOSC / MAIRIE

La Commune accompagne le LOSC depuis plus de 20 années à la fois par les infrastructures mais aussi le soutien financier.

Dès qu'une subvention municipale dépasse un montant annuel de 23 000 € le Conseil doit établir une convention d'objectifs et de moyens qui définit les engagements synallagmatiques.

Adopté à l'**unanimité** (les élus adhérents ne participant pas au vote).

Séance levée à 19h40

A Labenne, le 7 Octobre 2022
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



Le secrétaire de séance

Max AVELLANO